



## UADH : LE GROUPE DÉMENT LES INFORMATIONS CIRCULANT DANS CERTAINS MÉDIAS; AUCUN JUGEMENT N'A ÉTÉ PRONONCÉ SUR LE FOND DU LITIGE AVEC PSA ET CITROËN



Le groupe UADH a publié le 17 mars 2020, une mise au point en réponse aux informations relayées par la presse, selon le Groupe, concernant le litige qui oppose la filiale Aures Auto au groupe PSA et Citroën.

UADH précise dans son communiqué, que le jugement prononcé par le conseil de la concurrence ne concerne pas l'affaire principale, en lien avec la décision des deux sociétés françaises de mettre fin à la relation commerciale avec le pôle automobile du Groupe Loukil Investment Group. Le Groupe a par ailleurs fait appel de la décision du conseil de la concurrence devant le tribunal administratif en date du 16 mars.

Le communiqué précise par ailleurs, qu'aucun jugement n'a été prononcé à ce jour sur le fond du litige, à savoir la rupture pour "des raisons non objectives" de la relation contractuelle liant Aures Auto à PSA et Citroën.

**Source : Tustex**